



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 15 CHAABANE 1436 (3 JUIN 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de décrets et l'accord international suivants :

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-15-401 fixant le nombre des membres des conseils préfectoraux et provinciaux.

Approuvé

2. Projet de décret n° 2-15-402 fixant, selon les préfectures et les provinces, la liste des cercles, des caïdats et des communes du Royaume ainsi que le nombre des membres à élire dans chaque commune.

Approuvé

3. Projet de décret n° 2-15-394 instituant des mesures particulières relatives à la situation des lauréats des centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation relevant du département de l'éducation nationale.

Approuvé

4. Projet de décret n° 2-15-305 portant application de la loi n° III-12 relative à l'Agence nationale des plantes médicinales et aromatiques.

Approuvé

5. Projet de décret n° 2-14-505 fixant les conditions et les modalités d'importation, d'exportation et de transit des déchets.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par quelques ministres

Accord international :

☛ Accord de coopération dans le domaine de la santé, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, fait à Marrakech le 20 janvier 2015.

- Projet de loi n° 31-15 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

Approuvés

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du doyen de la faculté des sciences de la Chariâa à Es-Semara, Université Quaraouiyine de Fès.